

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 9 NOVEMBRE 2023

PERSONNES PRESENTES :

- Anne Doux : directrice
- Sophie Bernabé : professeur des écoles
- Isabelle Boudet : professeur des écoles
- Sonia Lecard : professeur des écoles
- Fleurianne Bernos : professeur des écoles
- Laure Burlot : responsable des affaires scolaires
- Nikola Todorovic : gestionnaire scolaire
- Josiane Juracek : adjointe municipale chargée des affaires scolaires
- Mme Leyris, Ruiz et Aran, Messieurs Germain et Pons : parents élus

PERSONNES ABSENTES EXCUSEES :

- Monsieur Moulhiac, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Monsieur Sarazin, Maire de la commune
- Sophie Leguern : professeur des écoles
- Karine Rouquié : professeur des écoles
- Mesdames Bako, Nguyen, Monsieur Leyris

1 .ROLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

Félicitations aux nouveaux parents élus et présentation des différents membres.

Taux de participation : 45.27%

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉCOLE :

En sont membres :

- la directrice, qui en est également la présidente
- Les enseignantes de chaque classe
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale, membre de droit
- Les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui de chaque classe)

- Le maire
- Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le délégué départemental de l'Education Nationale
- Un des membres du RASED

En fonction, de l'ordre du jour, le président peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile. Ces personnes y assistent avec voix consultative : médecin scolaire, infirmière scolaire, ATSEM, intervenants extérieurs.

ROLE DU CONSEIL D'ECOLE

Il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Il donne des suggestions sur le fonctionnement général de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école :

- La restauration scolaire
- La sécurité de l'établissement
- L'hygiène
- L'utilisation des locaux en dehors des heures scolaires

IL N'ABORDE NULLEMENT LES CAS INDIVIDUELS, LES CHOIX PEDAGOGIQUES DES ENSEIGNANTS.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE :

La directrice arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Elle adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'Inspecteur de l'Education Nationale est informé de la tenue du conseil.

TOUTE QUESTION, QUI NE FIGURE PAS À L'ORDRE DU JOUR, N'EST PAS ABORDÉE.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves.

Les réunions ont lieu en dehors des horaires des classes pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les trente-six heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontre entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, la directrice établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulé.

2 .EFFECTIFS

Nous appartenons à la circonscription de la Ferté sous Jouarre, comme toutes les écoles de Nanteuil-les Meaux. Notre Inspecteur de l'Education Nationale s'appelle Monsieur Moulhiac.

Nos effectifs se décomposent ainsi :

- 25 élèves scolarisés en petite section 1 : Anne Doux
- 25 élèves scolarisés en petite section 2 : Isabelle Boudet
- 24 élèves scolarisés en petite/moyenne section : Karine Rouquié (8 PS/16 MS)
- 25 élèves scolarisés en moyenne section 1 : Sophie Le Guern
- 24 élèves scolarisés en moyenne/grande section: Fleurianne Bernos (18MS/6GS)
- 22 élèves scolarisés en grande section 1 : Sophie Bernabé
- 24 élèves scolarisés en grande section 2 : Sonia Lecard

Soit 169 élèves, dont 6 élèves scolarisés avec AESH. Nous en avons 3 cette année.

Nous comptabilisons cette année 14 élèves scolarisés avec un PAI.

145 (85,8% des élèves) déjeunent à la cantine. 2 services de cantine ont donc lieu sur la pause méridienne :

- petits/moyens au premier (Doux, Boudet, Rouquié, Le Guern)
- moyens/grands au second (Bernabé, Lecard, Bernos)

3 employés de restauration scolaire préparent et servent les repas. 1 employé en arrêt longue maladie n'a pas été remplacé.

4 ATSEMS sont en poste.

3 .REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école définit les règles qui régissent la vie quotidienne de l'école. Il reprend le règlement intérieur départemental.

Il devient ainsi un document obligatoire et normalisé sur toutes les écoles primaires. Un exemplaire de ce règlement a été distribué dans les cahiers de correspondance et signé par les familles.

A la demande de la DASEN, de nouvelles dispositions seront insérées **dans le règlement intérieur** dans la section Récompenses – Réprimandes - Sanctions / Mesures spécifiques : "

les dispositions du décret n°2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale pourront être mises en œuvre lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école".

Le plan PHARE spécifie que « le droit de poursuivre une scolarité sans harcèlement constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'école ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte. Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur, en application de la loi n° 20226299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire. L'école prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. A cet effet, les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits constitutifs au harcèlement scolaire, font l'objet d'une présentation en conseil d'école. »

Les horaires de l'école sont les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h20 (ouverture des portes 10 minutes avant). Un courrier sera adressé aux familles qui ne respecteront pas ces horaires. Le stationnement est interdit devant l'accès pompier. La police municipale sera contactée pour intervenir.

La Charte de la Laïcité est affichée dans le hall.

Les membres du conseil d'école votent et adoptent le règlement intérieur à l'unanimité.

Dans l'hypothèse où l'école serait confrontée à des fermetures partielles ou totales, **le plan de continuité pédagogique s'applique**. Il se traduit par la mise en place d'enseignements à distance.

4. VIE DE L'ECOLE

PROJET D'ECOLE

Notre projet d'école s'articule autour de trois axes.

Le premier axe doit permettre de renforcer les compétences langagières pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Plusieurs actions seront menées :

- construction d'outils de cycle communs
- élaboration d'un livret lexical par élève

- mise en oeuvre quotidienne de la méthode apprentilangue
- progression en littérature
- accès aux livres en créant une bibliothèque d'école, un prêt de livres hebdomadaire, partenariat avec la bibliothèque de Nanteuil .
- **Le deuxième axe concerne les mathématiques et la résolution de problèmes.**

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Elaboration d'une progression d'école
- Création de référentiels numériques communs
- Harmonisation des rituels de classe
- Utilisation de la méthode maths en vie et MHM

Nous sommes en constellation mathématiques cette année afin d'harmoniser et de créer ces différents outils.

Le troisième axe porte sur l'ouverture au monde, aux arts et aux sports pour lutter contre les inégalités :

- Se déplacer avec un vélo en toute sécurité
- Création d'un spectacle vivant
- Participation au cross communal
- Pratique quotidienne de 30 minutes d'activités physiques et sportives

Madame Lecard a rédigé un programme qui a été approuvé par le CNOSF (comité national olympique et sportif français). Sa classe est donc, officiellement désignée classe olympique. L'objectif principal est de transmettre les valeurs du sport et des JO avec l'organisation de temps forts tout au long de l'année :

- Journée du sport à l'école le 21 septembre
- Semaine olympique et paralympique en mars
- Journée olympique en juin
- Mini olympiade avec les CP

Les autres classes se joindront à ces temps forts.

Nous avons sollicité l'aide de la municipalité afin de réaliser le tracé d'une piste cyclable dans la cour de récréation et d'obtenir un budget afin d'investir dans l'achat de draisiennes.

Les parents se posent la question sur le prêt ou le don de draisiennes, l'école répond que les draisiennes doivent répondre à des normes très strictes de sécurité.

Le projet d'école est adopté par l'ensemble des membres du conseil d'école.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Des activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves, après réunion du conseil des maîtres. Chaque enseignante doit dispenser 36 heures d'APC.

Ces activités s'adressent aux élèves de toutes les classes.

Ces activités sont organisées de la façon suivante, tous les jeudis et vendredis de 11H45 à 12H15.

Un bilan est fait régulièrement afin d'évaluer les besoins des élèves, de décider la fin ou la reconduction de l'activité lors de la période suivante.

4 domaines ont été définis :

- motricité fine
- mathématiques
- concentration/ informatique
- écriture

Une autorisation est demandée aux familles et collée dans les cahiers de correspondance.

BIBLIOTHEQUE

Les élèves de toutes les classes se rendront au moins une fois à la bibliothèque municipale avant la fin de l'année 2023.

Nous aimerions obtenir comme les années précédentes 4 créneaux pour les classes de moyens et de grands et 3 créneaux pour les classes de petites sections.

Nous rappelons que les parents accompagnateurs **doivent présenter une attestation d'assurance avec les mentions responsabilité civile et individuelle accident.**

D'autre part, nous avons organisé un prêt de livres hebdomadaire dans toutes les classes afin que chaque élève ait accès à la littérature.

Les parents d'élèves souhaiteraient obtenir un accès à la bibliothèque plus important pour les élèves de l'école Dolto ou le passage d'un bibliobus. Ils ont adressé un courrier en mairie.

MUSIQUE

Tous les mardis matins, nous avons un intervenant en musique : Yonnel Diaz qui prend les classes par créneau de 30 minutes. L'équipe enseignante est très satisfaite de ses interventions, ainsi que les parents d'élèves.

Nous travaillerons cette année autour des couleurs.

CROSS

Le cross des écoles devrait avoir lieu le samedi 25 MAI 2024, avec une date de report fixée au 1^{er} juin 2024.

Les modalités de ce cross seront précisées ultérieurement.

PHOTO INDIVIDUELLE

Les photographies individuelles et de groupes ont eu lieu avant les vacances de Toussaint. Elles sont actuellement en vente sur Net photo jusqu'au 19 novembre.

La photographe reviendra pour les absents

NOEL

Nous offrirons un spectacle aux enfants « le père Noël en voit de toutes les couleurs » présenté par la compagnie Pois de senteur le jeudi 14 décembre.

Le goûter de Noël aura lieu le jeudi 21 décembre à l'école. Nous demanderons aux familles d'apporter des gâteaux et confiseries.

QUINZAINE DES LANGUES

Une quinzaine des langues aura lieu du 29 janvier au 9 février dans le cadre de l'ouverture à la diversité linguistique et culturelle.

Les familles seront invitées à venir présenter un pays aux enfants.

Un goûter du monde est prévu le 9 février 2024.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE et KERMESSE

Notre spectacle de fin d'année est prévu le mardi 11 juin 2024 avec 3 répétitions à la salle polyvalente : 28 mai, 4 et 11 juin. Le montage de la scène est demandée pour la répétition du 28 mai et nous aimerions avec la présence du technicien son pour toutes nos répétitions.

Une kermesse est envisagée le vendredi 21 juin 2024.

COOPERATIVE

Nous remercions les familles pour leur participation à la coopérative dont le montant avait été laissé libre : la somme de 2040 euros a été déposée sur le compte OCCE.

La commission quitus a eu lieu vendredi 29 septembre et a approuvé les comptes.

EXERCICE INCENDIE

Un premier exercice incendie a eu lieu le 25 septembre 2023 au matin montrant que le système d'alarme était défaillant. Le compte-rendu a été envoyé à Monsieur le Maire et à Monsieur l'Inspecteur.

Un deuxième exercice incendie a eu lieu le 6 novembre 2023 et le système fonctionne dans l'ancien et le nouveau bâtiment. **Cependant l'alarme n'est pas audible dans le préfabriqué. Nous demandons le raccordement du préfabriqué aux différents systèmes d'alarme incendie et PPMS.**

Un autre exercice aura lieu au printemps.

PPMS

Le PPMS est le plan particulier de mise en sûreté lié aux risques majeurs. Il a été rédigé en 2009 et est mis à jour tous les ans. Il concerne tous les risques auxquels les établissements peuvent être exposés : pour nous, il s'agit essentiellement de risques liés aux aléas de la météo (tempête) et à la proximité avec l'autoroute (transports de matières dangereuses.)

Il existe également le **PPMSA / PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE ATTENTAT**. Nous sommes actuellement en **plan Vigipirate urgence attentat**.

Tous les membres de l'équipe éducative connaissent les différents plans, leurs missions et disposent d'un annuaire de crise et de mallette PPMS de secours, le plan de l'établissement (évacuation et confinement), la liste des enfants nécessitant des soins particuliers ainsi que les dispositions prises pour les enfants handicapés ou bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I)

Un document a été distribué aux familles afin de leur indiquer la marche à suivre en cas de confinement.

L'Inspection Académique nous a demandé de réaliser plusieurs exercices PPMS : **un exercice PPMS Intrusion-Attentat avec scénario du rectorat devra être réalisé avant les vacances de Noël.**

Les familles en seront informées au préalable.

Nous attendons le scénario et nous commençons dès à présent à entraîner nos élèves à répondre immédiatement à un signal et à se confiner dans le plus grand calme.

Les membres de l'équipe pédagogique utilisent le réseau whatsapp pour communiquer. Ce réseau a cependant ses limites.

Des travaux de sécurisation sont à réaliser :

- **des films miroirs sont toujours en attente sur les baies vitrées du nouveau bâtiment ainsi que sur les fenêtres hautes donnant sur le couloir des 4 classes de l'ancien bâtiment**
- **de nombreux verrous sont à fixer sur les portes des classes**
- **le raccordement du préfabriqué aux différents systèmes d'alarmes est demandé**
- **le portail de la cour de récréation est à remplacer de toute urgence**

6 .TRAVAUX

TRAVAUX REALISES

Nous remercions toutes les équipes pour les différents travaux réalisés cette année et la municipalité pour les nouveaux équipements (téléphone, ordinateur, tables...).

TRAVAUX A REALISER/ INVESTISSEMENT ECOLE/PREFABRIQUE

TRAVAUX A REALISER et EQUIPEMENTS

Mesdames Doux et Burlot se sont réunies pour faire le point des travaux et équipements nécessaires au mois d'octobre. Elles ont listé les points suivants :

- Aménagement du dortoir qui est saturé : abattement d'une cloison pour gagner de l'espace et équipement en lits superposés. Urgent
- Changement des fenêtres des 4 classes de l'ancien bâtiment : économie énergétique et des sols
- Aménagement d'un toilette adulte dans le nouveau bâtiment
- Aménagement de la cour de récréation : piste cyclable et équipement en draisiennes
- Aménagement du couloir principal : bancs, bacs et porte manteaux intégrés

Au niveau des équipements,

- 2 tableaux triptyques : classe Bernos et Lecard
- 1 armoire pour le bureau de la directrice
- 4 vidéoprojecteurs
- Le remplacement des tables et chaises de la classes de Madame Doux

Madame Doux remercie tous les membres du conseil d'école et précise que le prochain conseil d'école est fixé au **mardi 6 février 2024 à 18h15.**

La séance est levée à 19H35

La Directrice,

Madame Anne Doux